

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 21/01/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : ROSSETTO Claudine à LINARES François, GOMEZ-GEIL Clémentine à DENOUVION Victor.

Était absente : TOUILE EL HARROUFF Sofia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents	: 26
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-18 – AVIS DE LA COMMUNE SUR ICPE LES GRAVIERS GARONNAIS À GRENADE ET ONDES

M. LINARÈS, rapporteur, expose au conseil municipal que la société LES GRAVIERS GARONNAIS a déposé une demande d'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue de l'ouverture d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur les communes de Grenade et Ondes.

Cette demande est soumise à consultation du public du mardi 20 janvier 2026 (9h) au lundi 20 avril 2025 (17h) inclus.

Le Schéma Régional des Carrières d'Occitanie met en évidence un déficit croissant en matériaux dans le bassin toulousain, résultant notamment de l'arrêt progressif de plusieurs sites d'extraction. Alors que ce déficit était compensé par les bassins voisins en 2017, les projections indiquent, à partir de 2025, un déficit cumulé avoisinant 4 millions de tonnes, pouvant atteindre 5 millions de tonnes à l'horizon 2031. Dans ce contexte, l'ouverture de nouvelles carrières apparaît nécessaire afin de garantir l'approvisionnement du secteur en matériaux extraits à proximité des bassins de consommation.

Implantée sur le territoire d'Ondes depuis près de 50 ans, la société LES GRAVIERS GARONNAIS exploite actuellement une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Verdun-sur-Garonne (82). Ce site est autorisé jusqu'en janvier 2030 pour un tonnage annuel extrait de 600 000 tonnes au maximum. Aucun traitement n'est réalisé sur cette carrière. Les matériaux extraits sont traités :

- sur le site d'Ondes de la Société LES GRAVIERS GARONNAIS,
- sur le site de Castelnau-d'Estrétefonds exploité par la société MGM SABLIERES REUNIES.

Par ailleurs, la société LES GRAVIERS GARONNAIS a développé une filière de recyclage de matériaux issus de la déconstruction et notamment des éléments en béton sur le site de Gagnac-sur-Garonne permettant la production annuelle de plus de 30 000 tonnes de granulats recyclés, utilisés en substitution de matériaux naturels.

Ces démarches ont permis à la société LES GRAVIERS GARONNAIS de réduire sa consommation de matériaux naturels et de proposer des alternatives en matériaux recyclés à ses clients. Toutefois, le gisement de matériaux recyclables demeure insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins et les normes techniques en vigueur ne permettent pas systématiquement leur utilisation. Dans ce contexte, la société a étudié différentes solutions afin de poursuivre l'approvisionnement en granulats du territoire nord toulousain.

Le projet de carrière sur le territoire de Grenade vise donc à compenser la diminution de l'apport de matériaux naturels depuis la carrière de Verdun-sur-Garonne puisque le gisement autorisé sera épuisé en 2025/2026. Ce contexte va engendrer une diminution importante de l'apport de matériaux naturels à traiter sur le site d'Ondes en passant de 350 000 t/an à 150 000 t/an soit une diminution de près de 57 % de la production.

L'exploitation de cette nouvelle carrière s'effectuera en trois zones :

- La première (n°1) sur la commune d'Ondes en continuité des installations de traitement existantes et autorisées,
- La seconde et troisième (n°2 et 3) sur la commune de Grenade en continuité de l'ancienne carrière « Grenade I ».

L'activité sur le site s'effectuera du lundi au vendredi sur la plage horaire 7 h 00 – 18 h 00 afin d'être en cohérence avec la plage horaire de fonctionnement des installations (7 h 00 – 19 h 00).

La production moyenne annuelle projetée est de 150 000 tonnes avec un maximum annuel établi à 250 000 tonnes pour une durée de 15 ans (10 ans d'extraction et 5 ans pour finaliser le remblaiement et la remise en état).

La surface d'exploitation demandée est de 26 ha 22 a 22 ca. Elle intègre les 3 zones d'extraction et les retraits réglementaires de 10 m. Ainsi la surface exploitable sera de 22 ha 28 a 53 ca.

Sur la base d'un rythme moyen annuel de production de 150 000 tonnes/an, l'exploitation se déroulera sur 8 à 10 ans. Se rajoutera à cette durée le temps nécessaire au remblaiement :- total des Zones 2 et 3 pour assurer la restitution en usage agricole,- partiel de la Zone 1. Ainsi, la durée d'autorisation demandée est portée à 15 ans.

Les trois zones exploitées ne seront pas destinées aux mêmes usages. En effet :

- la Zone 1 sera remise en état avec un plan d'eau naturel et une zone humide,
- alors que les Zones 2 et 3 seront remises en état afin d'être restituées à l'usage agricole.

Ainsi, selon l'article D.556-1-A-1 du Code de l'Environnement, la classification des usages sera la suivante :
- « autre usage » pour la zone 1,- « usage agricole » pour les zones 2 et 3.

Selon les comptages réalisés en 2017, le trafic routier sur la RD 17 atteignait 15 695 véhicules par semaine à l'entrée Est de Grenade, dont 581 poids-lourds, et 8 517 véhicules au niveau de la RD 29, dont 545 poids-lourds.

Le fonctionnement actuel du site d'Ondes génère environ 142 poids-lourds par jour en production moyenne, pouvant atteindre 172 en période de production maximale, répartis comme suit :

- 35 % en direction de Grenade (soit 50 à 60 camions/jour),
- 65 % en direction du contournement d'Ondes (soit 92 à 112 camions/jour).

Des connexions routières complémentaires permettent l'accès à la RD 820 et à l'autoroute A62 via la zone d'activités Eurocentre, la traversée de Grisolles étant interdite aux poids-lourds de plus de 7,5 tonnes.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande présentée par la société GRAVIERS GARONNAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ÉMET un avis favorable sur la demande présentée par la société GRAVIERS GARONNAIS en vue d'obtenir l'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, pour l'ouverture d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur les communes de Grenade et Ondes.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

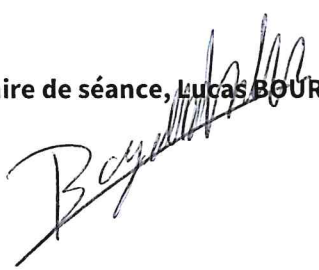
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 FEV. 2026


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260127-DELIB202618-DE
Reçu le 03/02/2026

